

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ



CHATEAU ET PARC DE CHAMPS-SUR-MARNE

Dernière mise à jour
Septembre 2026

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
1. FICHE DE SYNTHÈSE	3
2. INTRODUCTION	5
RÉGLEMENTATION.....	5
LE MONUMENT EN QUELQUES LIGNES	5
L'ACCUEIL POUR TOUS AU CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX	5
3. INFORMATIONS PRATIQUES	6
HORAIRES D'OUVERTURE.....	6
TARIFS D'ENTRÉE	6
VENIR AU CHÂTEAU DE CHAMPS-SUR-MARNE.....	7
PLAN D'ACCÈS	8
ACCÉDER AU MONUMENT	8
INFORMATIONS PRATIQUES SUR L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT	11
INFORMATIONS PRATIQUES SUR LE PARC	12
PLANS	13
4. LES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT	15
VISITES ET ACTIVITÉS POUR LES VISITEURS INDIVIDUELS.....	15
VISITES ET ACTIVITÉS POUR LES GROUPES	15
LES DISPOSITIFS D'AIDE À LA VISITE.....	16
POUR PLUS D'INFORMATIONS	19
5. LA FORMATION DU PERSONNEL.....	20
6. LA MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS D'ACCESSIBILITÉ.....	20
7. LES PIÈCES ADMINISTRATIVES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ DU MONUMENT	21
8. LA PLAQUETTE « BIEN ACCUEILLIR LES PERSONNES HANDICAPÉES ».....	26

1. FICHE DE SYNTHÈSE

Accessibilité de l'établissement



Bienvenue au Château de Champs-sur-Marne, établissement du Centre des monuments nationaux



Le bâtiment et tous les services proposés
sont accessibles à tous

☐ oui

☒ non



Le personnel vous informe de l'accessibilité du
bâtiment et des services

☒ oui

☐ non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.



C'est-à-dire que le personnel est informé
de la nécessité d'adapter son accueil
aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.



C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation
pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé

☒ oui

☐ non

→ Le personnel connaît le matériel

☒ oui

☐ non



Consultation du registre public d'accessibilité :

☒ à l'accueil

☒ sur le site internet

N° SIRET : 18004601300827

Adresse : Château de Champs-sur-Marne, 31 rue de Paris
77420 Champs-sur-Marne



Contact :

accessibilite.champs@monuments-nationaux.fr

01 64 62 74 42 (tous les jours sauf le mardi, de 10h à 12h et de 13h30 à 17h00).

Certaines prestations ne sont pas accessibles



Le 2^{ème} étage du château est accessible uniquement par des escaliers. Il accueille des expositions temporaires.



Ce service sera accessible le :

.....☐



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation) ☒



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

☐ oui

☒ non

2. INTRODUCTION

RÉGLEMENTATION

Textes de référence issus du code de la construction et de l'habitation :

Décret du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public

→ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/3/28/LHAX1702913D/jo/texte>

Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité

→ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/19/LHAL1614039A/jo/texte/fr>

LE MONUMENT EN QUELQUES LIGNES

Le château de Champs-sur-Marne est caractéristique des maisons de plaisance du XVIII^e siècle bâties à la campagne. Il est construit de 1703 à 1708 par l'architecte Jean-Baptiste Bullet de Chamblain, à la demande du financier de Louis XIV, Paul Poisson de Bourvallais. Le château présente des décors rocaille et de chinoiserie peintes au milieu du XVIII^e siècle par Christophe Huet. Ses 900 pièces de collections et son mobilier en font un des châteaux les plus meublés d'Ile-de-France.

Le banquier Louis Cahen d'Anvers achète le domaine en 1895 et entreprend une importante campagne de restauration qu'il complète de collections de mobiliers et objets d'art. Charles, son fils, donne le château à l'Etat en 1935. Le château est utilisé pour la réception de chefs d'Etat étrangers, avant d'être ouvert à la visite. Aujourd'hui, la présentation des collections reflète l'art de vivre de la famille Cahen d'Anvers vers 1930. Le parc de 85 hectares, dessiné vers 1710 par Claude Desgot puis restauré dès 1895 par Henri Duchêne, est aujourd'hui labellisé "jardin remarquable".

La visite du château parcourt le rez-de-chaussée et le premier étage. Le sous-sol et le deuxième étage sont accessibles en visite guidée ou lors d'expositions temporaires.

Le parc est accessible librement.

L'ACCUEIL POUR TOUS AU CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

Le Centre des monuments nationaux gère, anime et ouvre à la visite plus de 100 monuments historiques propriété de l'État. Il accueille chaque année plus de 11 millions de visiteurs. Depuis plusieurs dizaines d'années, un nombre croissant de monuments ouvrent leurs circuits de visite aux personnes en situation de handicap et proposent des activités culturelles adaptées à leurs besoins spécifiques afin que chaque visiteur soit accueilli au mieux, quel que soit son handicap ou sa déficience.

Le Centre des monuments nationaux développe une politique d'amélioration et de diversification de l'offre de visite en faveur des personnes en situation de handicap visant au développement d'une offre culturelle adaptée dans les monuments dont il a la charge. Les monuments sont souvent d'accès difficile pour les personnes en situation de handicap. Aussi le Centre des monuments nationaux travaille-t-il à rendre prioritairement accessibles les espaces qui favorisent la compréhension et la connaissance du monument, même si celui-ci n'est pas pour autant totalement accessible ([Centre des Monuments Nationaux](#)).

3. INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE

Le château et le parc de Champs-sur-Marne sont ouverts tous les jours sauf le mardi.

Du 1^{er} juin au 30 septembre :

le château est ouvert de 10h à 12h15 et de 13h30 à 18h

le parc est accessible de 10h à 18h30

Du 1^{er} octobre au 31 mai :

le château est ouvert de 10h à 12h15 et de 13h30 à 17h

le parc est accessible de 10h à 17h30

Dernier accès au château et au parc 30 minutes avant leur fermeture.

Fermetures annuelles les 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 25 décembre.

À noter : en raison des conditions climatiques ou de manifestations exceptionnelles, le parc et le château peuvent être totalement ou partiellement fermés. Nous vous invitons à consulter le site internet avant votre venue, y compris le jour de votre visite.

TARIFS D'ENTRÉE

Visiteur individuel en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap bénéficient d'un accès prioritaire et de la gratuité pour elles et un accompagnateur, sur présentation d'un justificatif en vigueur (carte Mobilité et Inclusion pour le public français délivrée par la CDAPH et en cours de validité, ou équivalent étranger).

La carte de stationnement n'ouvre pas droit à la gratuité.

Groupe de personnes en situation de handicap

Les groupes de personnes en situation de handicap bénéficient du tarif groupe spécifique.

Pour une visite libre ou commentée par un agent du château, le tarif est de 20 € par groupe de 5 à 20 personnes. Le tarif est de 40 € pour une animation ou visite spécifique conduite par un animateur du patrimoine.

Il faut réserver en amont en écrivant à l'adresse reservations.champs@monuments-nationaux.fr

VENIR AU CHÂTEAU DE CHAMPS-SUR-MARNE

Adresse

Château de Champs-sur-Marne
31, rue de Paris
77420 Champs-sur-Marne

Venir en transports en commun

RER : ligne A, station Noisiel, puis 20 minutes de marche (1,8km) ou bus ligne 220 direction Bry-sur-Marne, arrêt « Mairie » (10 minutes de trajet en bus puis 250 mètres de marche).

La station Noisiel dispose d'un ascenseur pour accéder aux quais.

Venir en voiture

Autoroute A4, sortie Torcy-Noisiel, suivre la direction Noisiel puis « château »

30 minutes depuis Paris, 1h20 depuis Reims

Parking Visiteurs

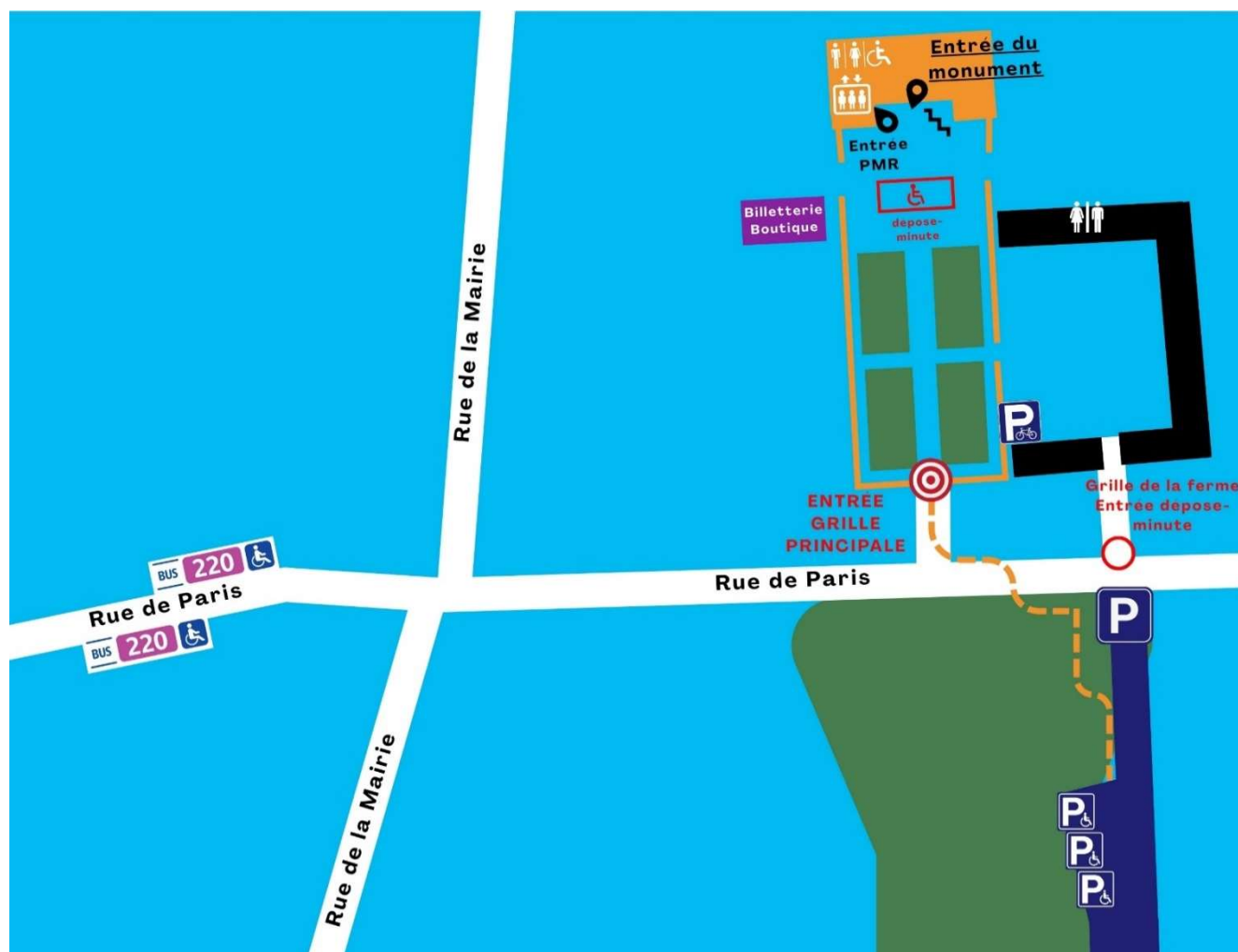
Un parking visiteurs gratuit se trouve face au château (54 places, dont 3 places PMR situées à environ 120m de l'entrée du parc et 250 m de la billetterie et de l'entrée du château).

Pour la visite du château, une dépose minute est possible dans la cour du château, **sur rendez-vous**, en écrivant à l'adresse reservations.champs@monuments-nationaux.fr (au plus tard 48h à l'avance) ou en téléphonant au 01 64 62 74 42 (au plus tard 1h à l'avance).

Venir à vélo

Un parking à vélos de 27 places est disponible à l'entrée du parc. S'adresser à l'agent d'accueil au niveau de la grille principale.

PLAN D'ACCÈS



Légende : Plan d'accès du monument.

ACCÉDER AU MONUMENT

Depuis le parking visiteur, un chemin balisé mène à l'entrée du parc par la grille principale située rue de Paris (environ 120m).

Pour accéder au château, il faut passer la grille et emprunter l'allée d'honneur.

L'allée est en gravillons et mesure 110 m. Avant de visiter le château, il faut passer par la **billetterie** à gauche de la cour d'honneur, même avec une réservation en ligne. Il y a une rampe d'accès pour fauteuils roulants mais un ressaut de plus de 2 cm à la porte d'entrée rend l'aide d'un accompagnateur pour les visiteurs en fauteuil roulant manuel recommandée. Il y a du personnel présent en permanence et une sonnette d'appel.



***Légende :** À gauche, photo de la rampe d'accès menant à l'accueil-billetterie-boutique. À droite, photo du ressaut à l'entrée.*

Devant **l'entrée principale du château** , il y a un escalier de 7 marches, qui n'a pas de main courante. Les marches font 15 cm de hauteur. Si vous ne pouvez pas emprunter cet escalier, vous pouvez accéder au monument par une entrée réservée, signalée par un panneau à gauche. Elle donne accès à un élévateur de 89 cm sur 140 cm pour accéder au rez-de-chaussée et au début de la visite.

Il y a du personnel présent en permanence dans le hall qui ouvre les portes pour tous les visiteurs à l'entrée principale et à l'entrée PMR.



***Légende :** Ci-dessus, photo de l'entrée principale du château. Il y a 7 marches de 15cm de hauteur. Il n'y a pas de main courante.*



Légende : À gauche, photo de l'entrée réservée aux personnes à mobilité réduite. À droite, vue extérieure de l'élévateur pour rejoindre le rez-de-chaussée

INFORMATIONS PRATIQUES SUR L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT

Dans la billetterie-boutique

Le local est en rez-de-chaussée.

Le comptoir a une hauteur de 100 cm et est équipé d'une boucle à induction magnétique.

Dans le château

Il y a 2 escaliers pour accéder au 1^{er} étage. Ils ont 41 marches et disposent d'une main courante continue. Les nez de marche ne sont pas contrastés et les différents paliers ne disposent pas de repères podotactiles car ils sont tous les deux classés monument historique (voir dérogation en annexe).

Un ascenseur est disponible pour les personnes ne pouvant pas prendre les escaliers. La cabine fait 120cm de large et 150cm de profondeur. Un agent du château accompagne les visiteurs, ils ne l'utilisent pas en autonomie.



***Légende :** À gauche, vue extérieure sur l'entrée de l'ascenseur au rez-de-chaussée du château. À droite, vue intérieure de l'ascenseur.*

Le deuxième étage n'est accessible que par les escaliers. Du premier étage au deuxième il y a 40 marches et une main courante continue.

Il y a des **assises** (bancs et chaises) dans la majorité des salles, accessibles à tous. Des sièges pliants sont prêtés sur demande.

Des **toilettes** sont accessibles aux personnes à mobilité réduite au rez-de-chaussée, de part et d'autre de l'ascenseur. Les portes sont manuelles. Les lavabos et sèche-mains sont à hauteur réglementaires. Des barres d'appui sont fixées aux murs. Il y a deux toilettes aux normes PMR, un dans les sanitaires femmes et un dans les sanitaires hommes.

Dans le **circuit de visite**, les pièces sont en enfilade. Il y en a 10 au rez-de-chaussée et 9 au premier étage.

La visite commence au rez-de-chaussée dans le billard. Après la salle à manger des enfants, les visiteurs peuvent prendre les escaliers ou l'ascenseur pour continuer leur visite au premier étage du salon de musique à la chambre de Monsieur et Madame, avant de redescendre par l'escalier d'honneur ou l'ascenseur.

La **largeur de porte** la plus étroite est de 65 cm, au niveau du couloir des tapisseries au 1^{er} étage. Les visiteurs en fauteuil roulant peuvent la contourner en faisant demi-tour dans la Chambre de Monsieur et Madame pour accéder par l'autre extrémité du couloir des tapisseries puis retourner à l'ascenseur et rejoindre le rez-de-chaussée du château.

La largeur de couloir la plus étroite est de 86 cm, devant l'ascenseur du 1^{er} étage.

Il existe 5 **espace d'attente sécurisés** :

- Au sous-sol dans l'ancienne cuisine.
- Au RDC sur le palier haut de l'escalier extérieur ;
- Au RDC sur le palier de l'escalier rouge ;
- Au premier étage à proximité de l'ascenseur ;
- Au premier étage sur le palier de l'escalier rouge ;

Ils sont tous équipés d'un interphone relié à l'entrée du château, sauf celui de l'escalier extérieur.

INFORMATIONS PRATIQUES SUR LE PARC

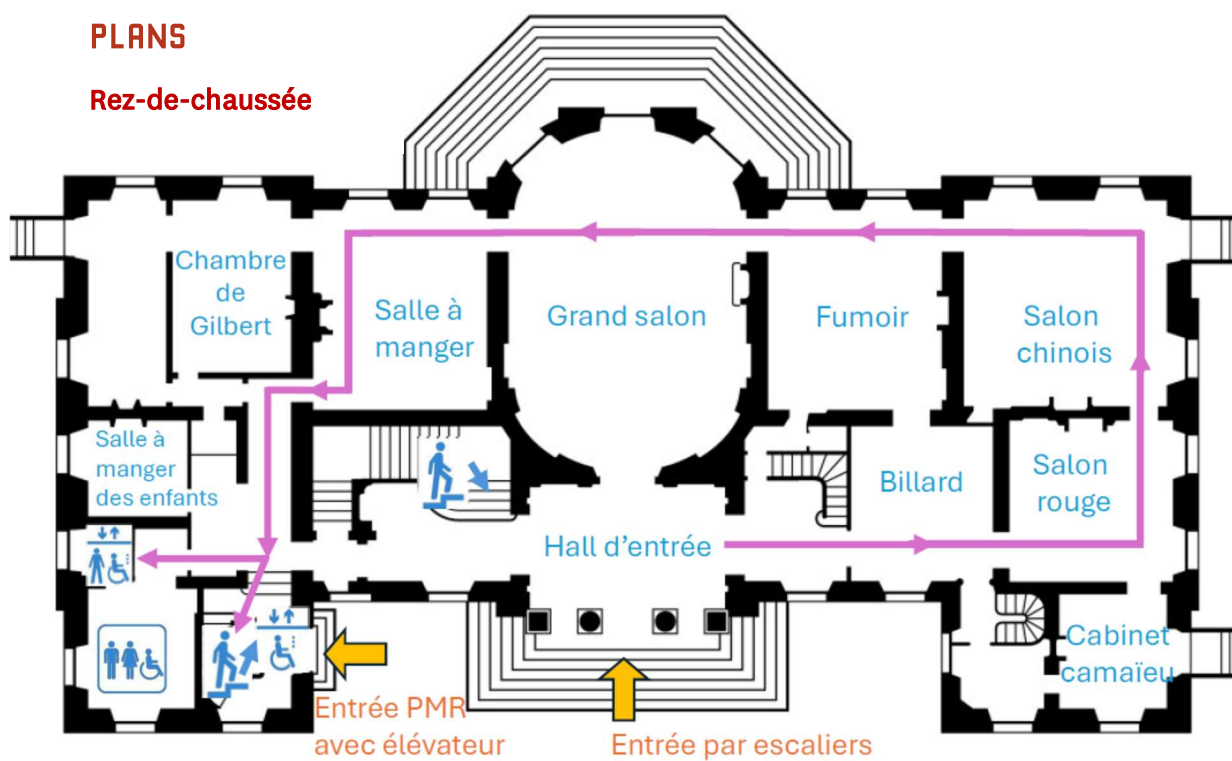
Le parc est entièrement en pente (6 à 8% par endroit). Les cheminements sont en terre et graviers stabilisés. Ils peuvent être inégaux, rocheux ou glissants en cas de pluie.

Il y a des marches pour accéder au parc à l'arrière du château, mais un chemin permet de descendre en pente sans marches à proximité de la billetterie-boutique.

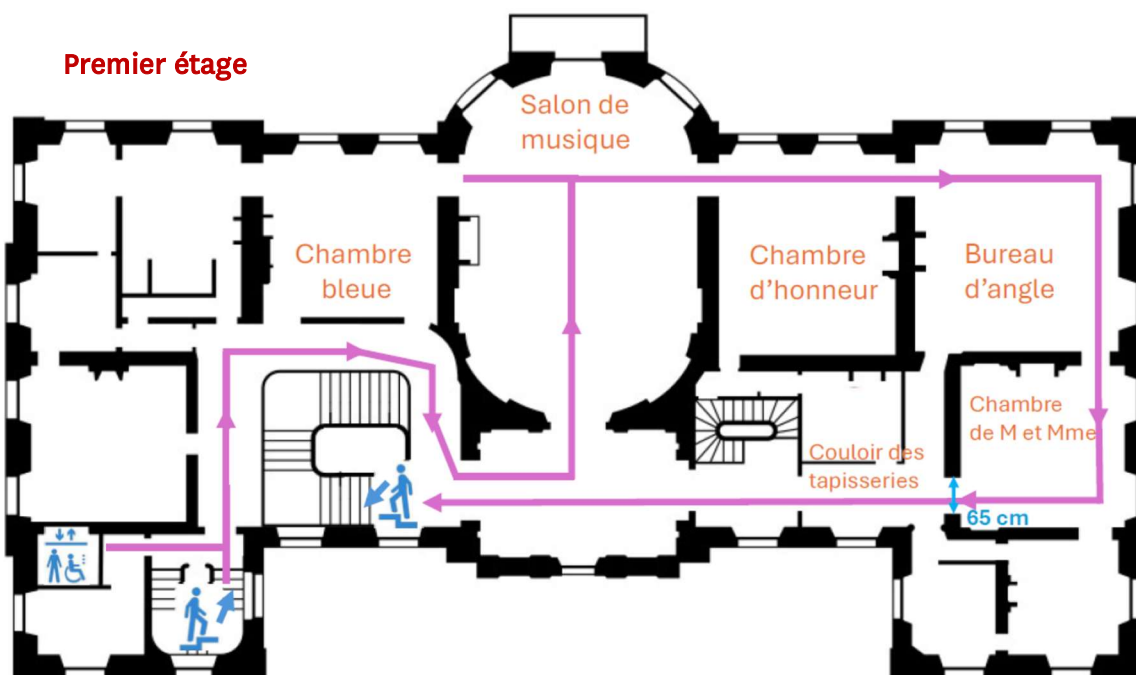
Il y a des bancs le long de toutes les allées principales.

PLANS

Rez-de-chaussée



Premier étage



Accès au premier étage par les escaliers



L'élévateur permet de rejoindre le rez-de-chaussée depuis l'extérieur

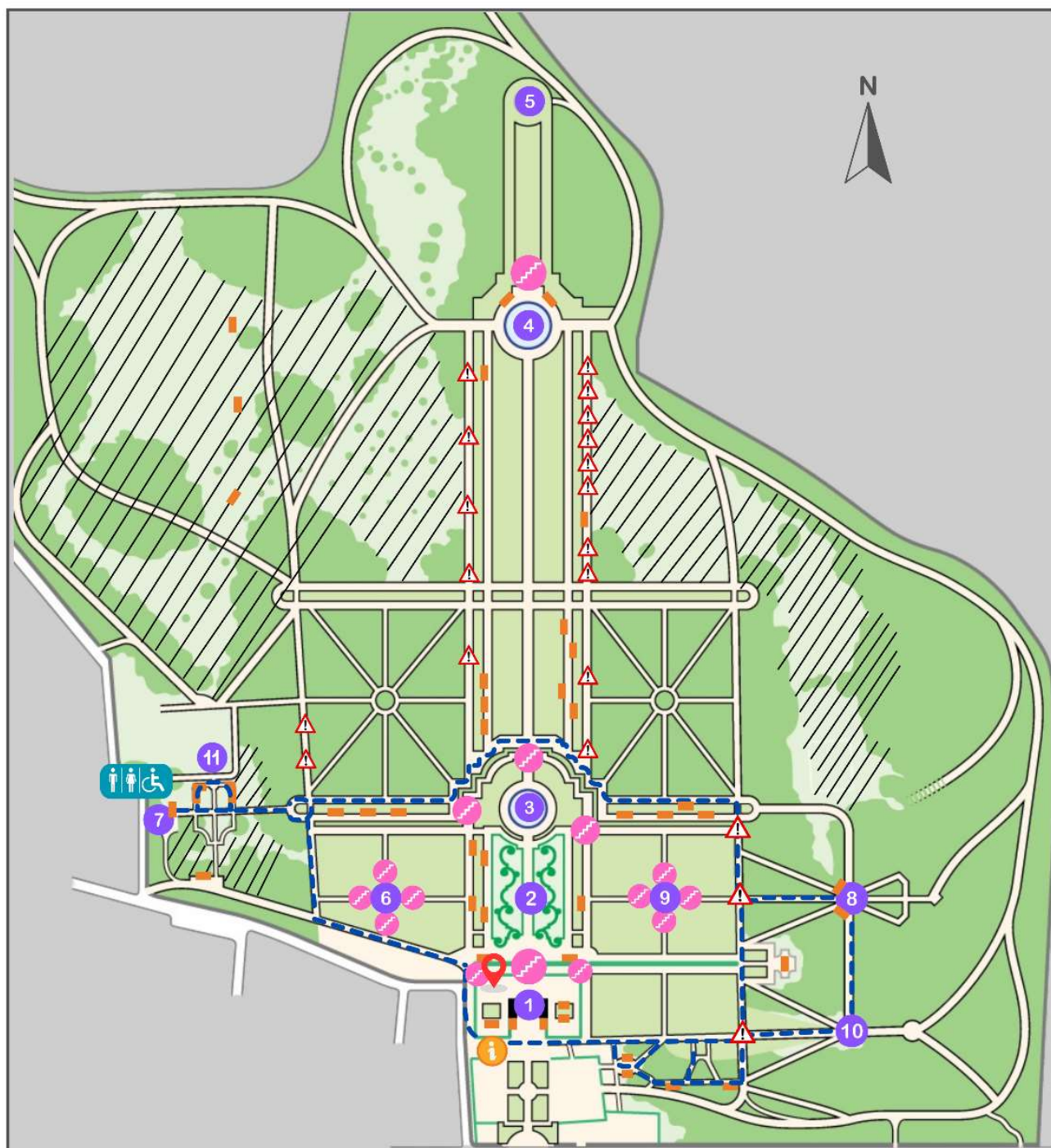


Accès au premier étage par l'ascenseur



Les toilettes homme et femme sont Accessibles aux PMR

Parc



Légendes

- | | |
|----------------------------|---------------------|
| 1 Château | 7 Orangerie |
| 2 Broderies | 8 Puits des papes |
| 3 Bassin de Scylla | 9 Parterre de Diane |
| 4 Grand Bassin | 10 Bassin du cheval |
| 5 Statue chevaux d'Apollon | 11 Potager |
| 6 Parterre d'Apollon | |

- Escaliers en pierre 5 à 10 marches
- Digue de graviers
- Banc
- Plan du parc
- Zone pique-nique

Circuits de visite

- Chemins praticables en fauteuil roulant avec accompagnateur **2.5 kilomètres**
- Allées

4. LES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT

VISITES ET ACTIVITÉS POUR LES VISITEURS INDIVIDUELS

Visite libre

Le château peut se visiter librement. Un document de visite est disponible en français, anglais, espagnol, italien et allemand. Il est disponible en gros caractères en français et anglais.

Le parc est accessible librement. Un plan des cheminements accessibles est donné sur demande à la billetterie-boutique.

Programmation culturelle

Des visites commentées, des conférences et animations sont organisées tout au long de l'année.

VISITES ET ACTIVITÉS POUR LES GROUPES

La réservation est obligatoire pour ces visites. Les demandes sont à envoyer au plus tard un mois à l'avance à l'adresse reservations.champs@monuments-nationaux.fr ou en appelant le 01 60 05 46 34.



Visite conférence en LSE pour groupe préconstitué de 5 à 20 personnes en situation de handicap : 35€

Les conférenciers dépendant du réseau des monuments nationaux, les demandes d'informations et de réservations se font à l'adresse : public.sourd@monuments-nationaux.fr



Visite commentée pour personnes aveugles et malvoyantes

Le personnel du château propose une visite sensorielle et descriptive, utilisant des plans en relief, une maquette démontable du château et des moulages de détails décoratifs. Dans les différentes salles du château, les visiteurs ont la possibilité de toucher certains éléments du décor. Durée de la visite adaptée à chaque groupe.



Visite commentée pour les personnes en situation de handicap mental

Cette visite peut être adaptée en fonction des besoins de chaque groupe (à définir lors d'un échange préalable à la visite). Elle s'adresse aux groupes d'enfants et d'adultes et parcourt les différents espaces du château. La visite peut aussi se faire dans le parc.



Visite à distance

Cette visite permet de parcourir le château à distance, sans vous déplacer de votre structure. Un animateur vous guider à travers les pièces avec une vision à 360°.

Deux thématiques sont possibles : une visite générale de découverte du château et une visite "Maîtres et valets" pour partir à la découverte de la vie quotidienne des domestiques et des maîtres au château de Champs-sur-Marne à la fin du XIX^e siècle. Durée : 1h de visite



Hors les murs

Nos animateurs du patrimoine se déplacent dans votre structure avec une mallette pédagogique, pour une activité de découverte du château adaptée à vos envies. Plusieurs thématiques sont possibles : *Les secrets d'Ernestine*, *Le château et le Renard* et *On tourne au château*.

La zone d'intervention des animateurs est de maximum 30 mn autour du château de Champs-sur-Marne. Durée de l'activité : 1h30

LES DISPOSITIFS D'AIDE À LA VISITE

Des audioguides à touches sont disponibles pour la visite du château en français, anglais, espagnol et russe. 20 pistes audio pour 49 minutes de contenu sonore.

Ils sont en location à la billetterie et coûtent 4€.



Légende : À droite, une photo des audioguides disponibles la billetterie avec un plan.

Des cartels numériques sont installés dans certaines salles. Ils donnent des informations sur l'histoire, les décors et objets présents dans le château. Ils sont disponibles en français et anglais ainsi qu'en LSF. Il est possible de varier la taille du texte. (prochainement disponibles)



Un **livret de visite en facile à lire et à comprendre (FALC)** est disponible gratuitement sur demande à la billetterie et sur le site internet du château.

Vous pouvez y accéder sur le site internet, à la [page dédiée aux visiteurs déficients intellectuels](#).

Légende : À droite, vue de la couverture du livret de visite en FALC. Il peut être demandé à la billetterie du monument, gratuitement.



Des **casques anti-bruit** sont disponibles sur demande à l'entrée du château en taille adulte et enfant. Ils peuvent être utilisés dans le château et dans le parc.

Légende : À droite, un exemple de casque anti-bruit prêté pour la visite du château et du parc



Un **livret de visite en gros caractères** est disponible gratuitement sur demande à la billetterie et à l'entrée du château.



Une **maquette du château à étage avec des descriptions en braille** est à disposition des visiteurs dans le hall d'entrée du château. N'hésitez pas à demander l'aide du personnel pour la manipuler.

Des planches représentant les décors de certaines salles avec leur description en braille peuvent être empruntées le temps de la visite à l'entrée du château.

Un plan du parc en braille peut être emprunter le temps de la visite en billetterie-boutique.



***Légende :** À gauche, en haut une photo des plans tactiles du parc et en bas une photo de la maquette tactile du château. Elle peut être manipulée à tout moment avec ou sans l'aide des agents d'accueil.*



Deux fauteuils roulants peuvent être empruntés pour la visite.

Un est adapté à la visite du château (L : 65 cm – adapté à toutes les portes intérieures du château) et l'autre à la visite du parc.

***Légende :** À droite, un exemple de fauteuil roulant prêté pour la visite du château.*





Des **sièges pliants** sont disponibles pour la visite du château sur demande à l'entrée du château.



Légende : À droite, un exemple de siège pliant prêté pour la visite du château



Des **porte-bébés** sont disponibles sur demande à l'entrée du château. Les poussettes ne sont pas autorisées dans les salles et doivent rester dans le hall.



Légende : À droite, un exemple de porte-bébé prêté pour la visite du château et du parc

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Si vous souhaitez plus d'informations sur les offres, sur les outils de visite, ou sur des informations pratiques, rendez-vous sur la page de notre site internet dédiée aux visiteurs en situation de handicap.

<https://www.chateau-champs-sur-marne.fr/visiter/visiteurs-en-situation-de-handicap>

Vous pouvez également écrire à l'adresse : accessibilite.champs@monuments-nationaux.fr

5. LA FORMATION DU PERSONNEL

1 agent de billetterie-boutique est formé à la LSF niveau A2 (2021).

4 agents ont suivi une formation « accueillir les publics en situation de handicap » :

- 1 agent de billetterie-boutique (SVP Ergonomie, 2026),
- 1 agent d'accueil et surveillance (SVP Ergonomie, 2026),
- 1 chargée d'action culturelle Référente handicap (SVP Ergonomie, 2026),
- 1 adjointe à l'administratrice (Culture Accessible, 2019).

6. LA MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS D'ACCESSIBILITÉ

Tous les équipements techniques du château font l'objet des contrôles réglementaires prévus au règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public.

Les rapports figurent au registre de sécurité et sont présentés à la commission de sécurité et d'accessibilité lors de ses visites périodiques de contrôle.

Matériel	Date d'intervention	Description
Boucle à induction magnétique (billetterie-boutique)	2026	
Elévateur	4 fois par an	Contrat de maintenance
Ascenseur	Toutes les 6 semaines	Contrat de maintenance

7. LES PIÈCES ADMINISTRATIVES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ DU MONUMENT

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Service Technique 30. JUL 2013 N° 1246	
PREFETE DE SEINE ET MARNE		
Direction départementale des Territoires	Service Territorial Nord Unité Accessibilité et Déplacements Barrage de la Marne 77109 - MEAUX CEDEX ☎ 01 60 32 13 00 ☎ : 01 64 34 26 28	COMMISSION D'ACCESSIBILITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE TORCY Procès-verbal n°
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL		
Commune : <u>CHAMPS-SUR-MARNE</u>		
Établissement : <u>Château</u>		
Adresse des travaux : <u>31 Rue de Paris - 77420 CHAMPS SUR MARNE</u>		
Visite d'autorisation d'ouverture au public		
Textes de référence : Code de la construction et de l'habitation (Art. L 111-7 à L111-8.4, R111-19 à R111-19.11) Décret 2006-555 du 17 mai 2006 ; arrêté du 1^{er} août 2006 ; arrêté du 21 mars 2007; Décret 2007-1327 du 11 septembre 2007; arrêté du 30 novembre 2007		
Date de la visite : <u>7/06/2013</u>		
- Membres du groupe de visite : le Maire ou son représentant <u>Mme LEGROS-WATERSHOOT</u> le Directeur départemental des Territoires ou son représentant Madame Sophie ANDRETTI – Instructeur accessibilité le Représentant de l'Association des Paralysés de France		
PRESCRIPTION(S) FORMULEE(S) : ✓		
AVIS DE LA COMMISSION D'ARRONDISSEMENT POUR L'ACCESSIBILITÉ		
Entendu les membres de la commission, celle-ci émet un AVIS <u>favorable</u> à l'autorisation d'ouverture au public.		
Destinataires : • Mairie • DDT/UAD – Cellule accessibilité • APF		
Fait à Torcy, le 10 JUL. 2013 Pour le Sous-Préfet et par délégation Pour le sous-préfet et par délégation. Le chef de bureau de la réglementation générale  Marie-Laetitia ROSATI		

DÉROGATIONS AUX RÈGLES D'ACCESSIBILITÉ POUR LE CHÂTEAU

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DE SEINE ET MARNE

SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE

D'ACCESSIBILITÉ POUR
LES HANDICAPÉS

SIDDTs - Unité Réglementation Construction Durable

Secrétariat de la sous-commission d'accessibilité pour les handicapés

288. Rue Georges Clémenceau B.P.596

77005 MELUN CEDEX

Tél : 01 60 56 72 60 / 72 69 Fax : 01 60 56 71 03

Séance du : 8 mars 2011

Rapport N°: 14

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

Commune : Champs-sur-Marne

Demandeur : Centre de monuments nationaux

Adresse des travaux : rue de Paris

Numéro : 083DA

Service instructeur : mairie de Champs-sur-Marne

Objet : restauration du château

Textes de référence :

Code de la construction et de l'habitation (Art. L 111-7 à L111-8.4, R111-19 à R111-19.11) Décret 2006 555 du 17 mai 2006 arrêté du 1 août 2006 et du 21 mars 2007

L'établissement devra pouvoir recevoir des personnes handicapées, notamment celles qui se déplacent en fauteuil roulant.

Les installations devront permettre aux personnes handicapées, de participer aux activités qui s'y tiennent dans les mêmes conditions et en même temps que les personnes valides.

DEMANDE DE DEROGATION

Dérogation n°1

- cheminements extérieurs - volées d'escaliers de 3 marches ou plus.

Au regard du caractère classé au titre des monuments historiques du château de Champs-sur-Marne, il est demandé de déroger à l'obligation d'appel de vigilance et de nez de marche de couleur contrastée.

Dérogation n°2

- Accès au bâtiment ou à l'établissement et aux locaux ouverts au public.

Accès de manière autonome à tous les locaux ouverts au public :

Au regard du caractère classé au titre des monuments historiques du château ne permettant pas de créer de double porte à vantaux inégaux en façades, il est demandé de déroger à l'obligation réglementaire d'un vantail d'une largeur de 90 cm pour les portes ouvrant à deux vantaux, et de maintenir à la porte d'entrée latérale ses vantaux d'une largeur d'environ 75 cm chacun. En mesure compensatoire, il est proposé à la commission d'accessibilité de prendre en compte l'aide humaine disponible : lors de leur entrée dans le domaine, les personnes en fauteuil seront annoncées au château par l'agent chargé de l'accueil extérieur des visiteurs à la grille du domaine (postes radio portables). Un agent d'accueil du château se chargera alors d'ouvrir puis de refermer la double porte d'entrée au passage du ou des visiteurs. De la même façon, les personnes en fauteuil seront accompagnées par un agent lors de leur sortie du monument.

Dérogation n°3

- Circulations intérieures verticales.

Au regard du caractère classé au titre des monuments historiques et du niveau surélevé du rez de chaussée rendant impossible l'aménagement d'une cage d'ascenseur continue, il est proposé l'installation d'un élévateur PMR jusqu'au niveau surélevé du rez de chaussée, et d'un ascenseur PMR jusqu'au 1er étage et au sous-sol, groupés à l'entrée latérale ouest du château.

Dérogation n°4

- Circulations intérieures horizontales - Protection des espaces sous escaliers :

Au regard du caractère classé au titre des monuments historiques du château de Champs-sur-Marne et des contraintes structurelles et de distribution du pavillon ouest il est demandé de déroger à l'obligation de protéger le vide sous l'escalier du pavillon qui servira de palier bas à l'élévateur PMR. La hauteur sous escalier dans l'axe de l'élévateur sera d'environ 207 cm.

Dérogation n°5

- Circulations intérieures verticales - Escaliers utilisables dans les conditions normales de fonctionnement.

Au regard du caractère classé au titre des monuments historiques du château de Champs-sur-Marne, il est demandé de déroger à l'obligation d'appel de vigilance. En mesure compensatoire, il est fait valoir à la commission d'accessibilité l'éclairage naturel particulièrement important de la cage d'escalier (cage d'escalier éclairée naturellement sur ses façades sud et ouest, et sur toute sa hauteur).

Dérogation n°6

- Sanitaires.

Il est demandé de déroger à l'obligation de lavabos accessibles dans les sanitaires femmes et hommes qui sont des lavabos anciens en faïence provenant du château. En mesure compensatoire, il est fait valoir à la commission d'accessibilité l'installation de lave-mains dans chacun des sanitaires pour personnes handicapées, avec les espaces d'usage réglementaires correspondants.

MESURE COMPENSATOIRE

Mise en place d'un élévateur

PRESCRIPTION (S) FORMULEE(S)

Les dispositifs de commande des lave-mains doivent être situés à 40 cm au moins des angles rentrants.

AVIS DE LA SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE POUR L'ACCESSIBILITE

Entendu les membres de la sous-commission, celle-ci émet un AVIS FAVORABLE aux demandes de dérogation ainsi qu'à la réalisation du projet.

Fait à MELUN le 21 MARS 2011

Pour le Directeur Départemental des Territoires
de SEINE ET MARNE
Le Chef du Service Ingénierie Développement Durable
et Territorial Sud

Philippe AVRIL



DÉROGATIONS AUX RÈGLES D'ACCESSIBILITÉ POUR LE PARKING VISITEUR ET LE CHEMINEMENT DU PARKING AU CHÂTEAU



Domaine National de Champs-sur-Marne Allée de Face et cour d'honneur du château

Aménagement d'une aire de stationnement et création d'un cheminement PMR

Dérogation à l'article 2 de l'arrêté du 08 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public

Afin de respecter les dispositions historiques et patrimoniales des lieux, l'ensemble du cheminement accessible aux PMR ne disposera pas d'une même nature de revêtement. Il sera constitué, selon les tronçons, soit de pavage, soit d'enrobé (enrobé bitume et enrobé clair). Ces dispositions rendent techniquement impossible d'assurer la continuité du revêtement mais les différents tronçons seront adaptés à l'accessibilité des PMR (sols non meubles, non glissants, non réfléchissants et sans obstacles à la roue), conformément à l'article 2 de l'arrêté du 08 décembre 2014.

Les revêtements de natures différentes correspondent à la préservation du patrimoine architectural de ce site classé, l'accompagnement des personnes déficientes visuelles palliera cette absence de continuité.

La pente moyenne du cheminement sera d'environ 1.5%. Elle sera toujours inférieure à 6%.

Domaine National de Champs-sur-Marne Allée de Face et cour d'honneur du château

Aménagement d'une aire de stationnement et création d'un cheminement PMR

Dérogation à l'article 14 de l'arrêté du 08 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public

Le nouveau cheminement extérieur prévu pour les PMR, entre les places réservées de la nouvelle aire de stationnement et la grille d'honneur du château, sera aménagé dans un espace boisé classé et dans un site classé au titre des monuments historiques.

Pour assurer la préservation architecturale de lieux, aucun nouveau dispositif d'éclairage ne sera réalisé mais le cheminement, établi en limite de la voirie urbaine de Champs-sur-Marne, bénéficiera de l'éclairage public existant, le long de la rue de Paris et de la rue Paul Bert.

Ces dispositions dérogent cependant aux valeurs de 20 lux de l'article 14 de l'arrêté du 08 décembre 2014.

Il est à noter que les modalités de fonctionnement de l'aire de stationnement sont associées aux horaires d'ouverture du Domaine National de Champs sur Marne qui se situent en période diurne.

8. LA PLAQUETTE « BIEN ACCUEILLIR LES PERSONNES HANDICAPÉES »

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Les déplacements ;
- ✦ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ✦ La largeur des couloirs et des portes ;
- ✦ La station debout et les attentes prolongées ;
- ✦ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ La communication orale ;
- ✦ L'accès aux informations sonores ;
- ✦ Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ✦ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ✦ L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ✦ Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ✦ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ✦ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ✦ L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Un stress important ;
- ✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ✦ La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

*Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDCF, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.*

Crédits

Couverture : © Jean-Pierre Delagarde / Centre des monuments nationaux

"Information" icon by Minh Do, "study" icon by Artdabana@Design, "tools" icon by i cons, "Email" icon by Fajriah Robiatul

Page 5 : Adawiah, "Home Document" icon by kiddo, "bad" icon by Radika Apriana, "helping hand" by Juicy Fish from thenounproject.com.

**CHÂTEAU ET PARC DE
CHAMPS-SUR-MARNE**

31 rue de Paris
77420 Champs-sur-Marne

@leCMN

@chateauchampssurmarne

www.youtube.com/@LeCMN